

L'ESSENTIEL 2022



©France Parrainages



france-parrainages.org



“ Un lien qui transforme la vie ”

NOS MISSIONS, NOS ACTIONS



©Alexandre Sattler - France Parrainages

Association de solidarité reconnue dans l'aide à l'enfance, France Parrainages, issue du Centre Français de Protection de l'Enfance, agit depuis 76 ans en faveur des enfants. Nous mettons en place en France et à l'international des programmes de parrainages et de développement qui permettent de soutenir et d'accompagner les enfants et les jeunes dans la durée pour leur donner les moyens de grandir dans les meilleures conditions. Nous nous engageons à ce que, quel que soit le pays dans lequel nous intervenons - en France ou à l'international - chaque enfant soutenu puisse se construire et s'épanouir dans le respect de ses droits fondamentaux. En 2022, plus de 20 000 enfants ont été aidés en France et dans le monde.

NOTRE SOLUTION : LE PARRAINAGE

Des milliers d'enfants et de jeunes sont aujourd'hui vulnérables et isolés en France et dans le monde : 1 enfant sur 5 dans le monde n'a pas accès à l'école* ; en France, 355 000 enfants par an sont pris en charge par la protection de l'enfance** et 1,7 million de familles monoparentales vivent dans des conditions de précarité sociale et familiale***.

Pour changer la situation de ces enfants et leur permettre de se construire un avenir, l'association a fait du parrainage son dispositif central.

Le parrainage, c'est une relation bénéfique et durable avec un parrain ou une marraine sur qui compter, c'est un lien qui redonne confiance, qui fait grandir et aide les enfants à s'épanouir. Le parrainage, c'est un lien qui transforme la vie. Depuis la création de France Parrainages, plus de 100 000 enfants ont ainsi été accompagnés vers une vie meilleure et nous avons pu compter en 2022 sur l'engagement à nos côtés de près de 10 000 parrains, marraines, donateurs et bénévoles.

En France, nous apportons un soutien affectif, social et éducatif à un enfant ou un jeune en situation d'isolement ou de vulnérabilité par la création d'un lien privilégié durable avec un parrain de cœur et le soutien des parents dans leur rôle.

Le parrainage de proximité s'adresse à des enfants de 2 à 18 ans et à des jeunes adultes accompagnés vers l'autonomie. Les parrains et marraines accueillent les enfants bénévolement. Les dépenses liées à l'équipe en charge du suivi et de l'accompagnement des parrainages sont principalement financées grâce aux subventions accordées par les Conseils départementaux et au concours de mécènes privés. En 2022, France Parrainages a accompagné des parrainages de proximité en Ile-de-France, en Ile-et-Vilaine, dans le Nord, en Picardie, dans le Pas-de-Calais, les Ardennes, la Meuse, la Moselle et en Gironde. Le réseau France Parrainages regroupait à fin 2022, outre France Parrainages, sept associations partenaires, indépendantes et actives dans le domaine du parrainage de proximité dans les départements des Bouches-du-Rhône, de la Charente-Maritime, du Var, de la Haute-Loire, en Rhône-Alpes, en Vendée et dans les Vosges.

A l'international, nous soutenons et accompagnons, dans la durée, à travers du parrainage et des programmes de développement, les enfants et jeunes les plus défavorisés pour leur permettre d'accéder à leurs besoins vitaux en alimentation, santé et accès à l'eau potable ainsi qu'à leur autonomie grâce à l'éducation et à l'insertion socio-professionnelle.

France Parrainages mène des programmes dans 15 pays en Afrique, Asie, Amérique Latine et Europe de l'Est avec 41 partenaires locaux, associations locales ou congrégations religieuses, sélectionnées pour leur parfaite connaissance des besoins des populations et des problématiques socio-économiques locales. Ces actions sont financées par les montants versés par les parrains et donateurs : une large majorité des sommes collectées est reversée sur le terrain ; le solde servant à couvrir les coûts de l'équipe en charge de la mise en place et du suivi des actions et des relations avec les partenaires locaux.

NOS VALEURS

- RÉCIPROCITÉ
- ENGAGEMENT
- PROXIMITÉ

NOS MISSIONS

- **IDENTIFIER LES BESOINS**
des enfants vulnérables et isolés
- **METTRE EN PLACE ET ACCOMPAGNER**
les parrainages dans la durée
- **SOUTENIR ET COLLABORER**
avec les acteurs locaux clés
- **FAIRE RECONNAÎTRE et PROMOUVOIR**
le parrainage

PLUS DE 1 000 ENFANTS ACCOMPAGNÉS EN FRANCE PAR LE RÉSEAU FRANCE PARRAINAGES EN 2022 !

Le réseau France Parrainages poursuit depuis toujours l'ambition forte de permettre chaque année à davantage d'enfants de bénéficier du parrainage de proximité. En 2022, la barre symbolique des 1000 enfants parrainés a été dépassée avec 1 059 enfants qui ont pu bénéficier d'un parrain ou marraine pour les accompagner dans leur parcours de vie.

L'INSCRIPTION DU PARRAINAGE DE PROXIMITÉ DANS LA LOI DU 7 FÉVRIER 2022 RELATIVE À LA PROTECTION DES ENFANTS

France Parrainages a travaillé ces cinq dernières années sur la mise en œuvre d'une stratégie plaidoyer permettant de reconnaître juridiquement le parrainage de proximité. La loi relative à la protection des enfants « loi Taquet », promulguée le 7 février 2022 marque un tournant historique pour le parrainage de proximité en France. Parmi les dispositions contenues dans ce texte figure, à l'article 9, la reconnaissance juridique du parrainage de proximité via son inscription au Code de l'action sociale et des familles, ainsi que le fait de proposer systématiquement à tout enfant ou jeune pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, un projet de parrainage et/ou de mentorat.

UN NOUVEAU PAYS D'INTERVENTION : LES PHILIPPINES

En 2022, France Parrainages a étendu ses actions auprès des enfants aux Philippines en partenariat avec Enfants d'Asie. La pauvreté reste un problème crucial pour les populations aux Philippines et les enfants, dans ce contexte, sont directement impactés.

Le parrainage représente pour les enfants philippins démunis une réelle chance d'être nourris, soignés, scolarisés et de se construire un avenir.

PARRAINAGE INTERNATIONAL : DES VISIOCONFÉRENCES AVEC LES PARTENAIRES SUR LE TERRAIN POUR UNE PLUS GRANDE PROXIMITÉ

Après 2 années d'empêchement pour des raisons sanitaires, 2022 aura vu la reprise du rythme habituel des déplacements des responsables sur le terrain. Ces missions auront été l'occasion de mettre en place des temps de rendez-vous, par visioconférence, entre les parrains, les partenaires ainsi que les enfants et leur famille. Ce dispositif rencontre un vif succès auprès des parrains et marraines mais aussi auprès des équipes et des bénéficiaires sur le terrain qui ont ainsi l'occasion de voir se concrétiser, de part et d'autres, par des échanges en direct et de visu une relation jusqu'alors essentiellement épistolaire !



PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS DE 2022

Le parrainage en France

743
**PARRAINAGES
ACCOMPAGNÉS⁽³⁾**

PAR FRANCE PARRAINAGES
EN FRANCE EN 2022

1059

EN AJOUTANT LES ASSOCIATIONS
PARTENAIRES MEMBRES DU
RÉSEAU FRANCE PARRAINAGES ⁽⁴⁾

10
**ANTENNES
DE PARRAINAGE**

DE PROXIMITÉ EN FRANCE
Ardennes, Meuse, Val-de-Marne, Seine-
Saint-Denis, Ille-et-Vilaine, Moselle, Nord,
Pas-de-Calais, Picardie et Gironde à fin 2022

7
**ASSOCIATIONS
PARTENAIRES ⁽⁴⁾**

MEMBRES DU RÉSEAU FRANCE
PARRAINAGES ET SITUÉES DANS
les Bouches-du-Rhône, en Charente-
Maritime, dans le Var, en Haute-Loire, en
Rhône-Alpes, dans les Vosges et en Vendée

Le parrainage international

19808
**ENFANTS ET JEUNES
AIDÉS À
L'INTERNATIONAL⁽¹⁾**

**DONT 9165 ACCOMPAGNÉS
AU TITRE DU PARRAINAGE
INDIVIDUEL ⁽²⁾ EN 2022**

41
**PARTENAIRES LOCAUX
DANS LE MONDE**

174
**CENTRES DE
PARRAINAGE**
**À L'INTERNATIONAL SITUÉS
DANS 15 PAYS À FIN 2022**

(1) Enfants soutenus dans leur scolarité ou dans l'accès à leurs besoins vitaux (alimentation, eau, hygiène...) grâce au parrainage ou aux projets de développement à l'international, au cours de l'année

(2) Enfants accompagnés à l'international dans leur scolarité et soutenus dans leur accès aux besoins vitaux grâce au parrainage individuel au cours de l'année.

(3) Nombre de parrainages individuels accompagnés au cours de l'année en France

(4) Les associations partenaires sont indépendantes juridiquement et financièrement de France Parrainages.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION



RÉSULTAT

L'exercice 2022 de France Parrainages fait ressortir **un excédent de 445k€** soit une augmentation de +317k€ par rapport au résultat de 2021. Les ressources ont cru de 8,1% et les charges ont augmenté seulement de 3,3% grâce aux efforts de gestion ce qui permet de générer cet excédent de 445 k€.

LES PRODUITS EN 2022

Le total des produits enregistrés en 2022 s'élève à 7 100 k€, en hausse de 8,1% par rapport à 2021. Cette hausse provient essentiellement de la forte augmentation des subventions publiques en lien avec une subvention pour le mentorat, les deux antennes ouvertes et la renégociation des subventions sur les autres antennes.

Les produits liés à la générosité du public s'élèvent à 4 374 k€ (dont 735 k€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs), en légère hausse de 0,4% par rapport à 2021. Les dons manuels ont augmenté de 4,8 k€ alors que les legs et assurances vie ont diminué de 17,8 k€, les cotisations ont diminué de 6,9 k€, l'utilisation des fonds dédiés sont en hausse de 36,5 k€. Ces produits représentent 61,6 % de l'ensemble des produits.

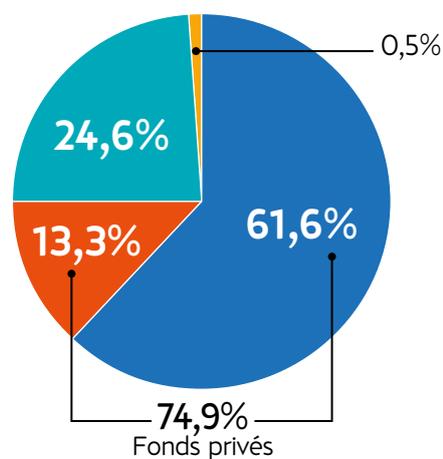
Les produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 943 k€ (dont 560 k€ d'utilisation de fonds dédiés antérieurs), en hausse de 19% par rapport à 2021 en raison de l'augmentation de l'utilisation des fonds dédiés. Ils correspondent à 13,3% de l'ensemble des produits.

Les subventions et autres concours publics reçus en 2022 s'élèvent à 1 747 k€, en hausse de 23,6% par rapport à 2021. Cette hausse permet d'accompagner le développement territorial du parrainage en France. Elles représentent 24,6% de la totalité des produits.

Les autres produits (**Reprise sur provisions et dépréciations**) restent comme toujours marginaux.

Les fonds privés représentent **74,9%** (61,6% + 13,3%) de nos ressources.

LES PRODUITS PAR ORIGINE DE L'ASSOCIATION EN 2022



- Produits liés à la générosité du public (y compris utilisation des fonds dédiés antérieurs)
- Produits non liés à la générosité du public
- Subventions et autres concours publics
- Reprises sur provisions et dépréciations et autres

LES CHARGES EN 2022

Les charges pour l'année 2022 s'élèvent à 6 655 k€, en hausse de 3,3% par rapport à 2021. Cette hausse des charges s'explique par l'augmentation des dépenses consacrées aux missions sociales en France dans le cadre du développement territorial du parrainage de proximité, un effort en recherche de fonds ce qui est compensé par une diminution en fonds dédiés et par une diminution non récurrente des frais de fonctionnements.

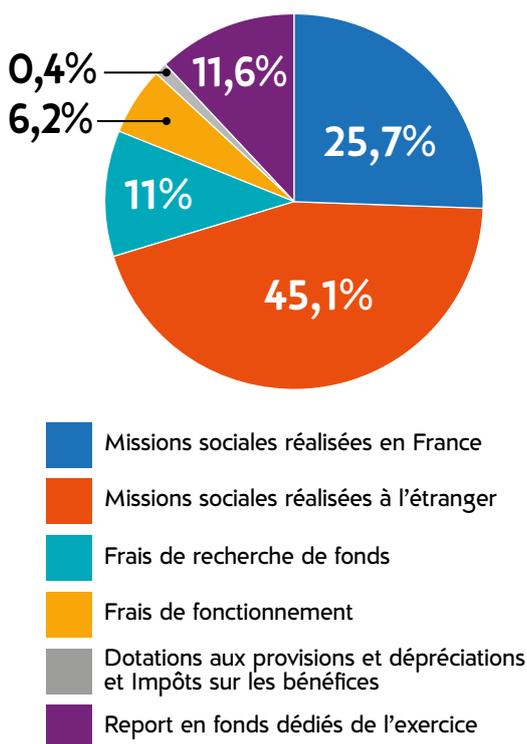
En 2022, les missions sociales s'élèvent à 4 710 k€, en augmentation de 9,7% par rapport à l'année précédente et représentent 70,8% des charges de l'association. Elles se décomposent en 1 711 k€ (36%) au titre des missions réalisées en France et 2 999k€ (64%) au titre de celles réalisées à l'international.

Le poste Reports en fonds dédiés de l'exercice correspond aux ressources collectées en 2022 (principalement au titre du parrainage international pour le quatrième trimestre) et non encore utilisées en fin 2022. Par sa nature, ce poste correspond à des missions sociales.

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 733 k€, en hausse de 31,8% par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par l'activation nécessaire d'un certain nombre de campagnes afin de recruter des nouveaux donateurs ce qui permet d'accompagner le développement de l'association. Ils représentent 11 % des charges.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 411 k€, en baisse de 7,7% par rapport à 2021.

LES CHARGES PAR DESTINATION DE L'ASSOCIATION EN 2022



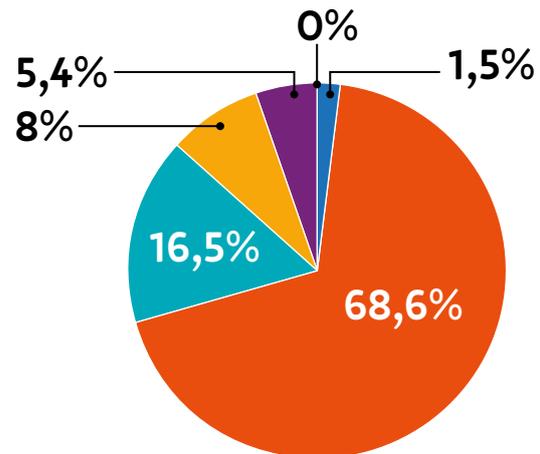
Les missions sociales représentent 70,8% du total des charges de France.

Compte tenu de leur nature (essentiellement des fonds collectés au quatrième 2022 pour le parrainage international et non encore reversés au 31 décembre 2022) les reports en fonds dédiés de l'exercice correspondent de fait à des missions sociales.

La partie des charges qui correspond à une utilisation de la générosité du public s'élève à 4 374 k € soit 66% de l'ensemble des charges de l'exercice.

Ces charges se répartissent de la façon suivante :

CHARGES CORRESPONDANT À L'UTILISATION DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC



- Missions sociales en France (parrainage de proximité)
- Missions sociales à l'étranger (parrainages individuels et projets de développement)
- Report en fonds dédiés de l'exercice
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement
- Dotations aux provisions et dépréciations et Impôts sur les bénéfices

Par rapport à la ventilation globale des charges du graphique précédent on peut noter la part très faible des missions sociales en France, qui majoritairement ne sont pas financées par la générosité du public mais par d'autres sources de produits et notamment les subventions et autres concours publics.

TRÉSORERIE, RÉSERVES ET BILAN



©Alexandre Sattler - France Parrainages

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2022, la trésorerie nette⁽⁵⁾ de France Parrainages s'élève à 2 397 k€, en diminution de 71k€ par rapport à 2021.

Le montant de la trésorerie de France Parrainages demeure à fin 2022 très supérieur à celui des fonds dédiés⁽⁶⁾ qui s'élèvent à 1 190 k€ au 31 décembre 2022.

RÉSERVES

Après affectation de l'excédent de l'exercice de 445 k€, **les fonds associatifs et réserves de l'association s'élèvent à 1 081 k€.**

La constitution des réserves doit permettre à France Parrainages de passer une période difficile le temps de mettre en place un plan d'actions correctrices, soit environ entre trois et quatre mois. Dans cet optique, en excluant les montants reversés au titre du parrainage monde (car s'il n'y avait plus de financement alors il n'y aurait plus de reversement sur le terrain), le montant des réserves correspond à environ 3 mois de charges.

(5) Disponibilités et placements bancaires, valeurs mobilières de placements moins les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

(6) Ce sont les dons et financements affectés reçus sur l'exercice 2021 mais non encore utilisés au 31 décembre 2022..

BILAN SIMPLIFIÉ

| ACTIF NET (K€) | 2022 | 2021 |
|--|--------------|--------------|
| 1. Actif immobilisé | 212 | 186 |
| • Dont immobilisations corporelles | 205 | 179 |
| • Dont immobilisation financières | 7 | 7 |
| 2. Actif circulant | 2,983 | 3,006 |
| • Dont valeurs mobilières de placement | 4 | 3 |
| • Dont disponibilités | 1,900 | 1,965 |
| 3. Autres | | |
| TOTAL ACTIF | 3,195 | 3,192 |
| PASSIF en K€ | | |
| 1. Fonds propres | 1,081 | 542 |
| • Dont fonds propres | 61 | 61 |
| • Dont réserves | 481 | 353 |
| • Dont report à nouveau | 94 | |
| • Dont excédent ou déficit | 445 | 128 |
| 2. Fonds dédiés et fonds reportés | 1,349 | 1,888 |
| 3. Provisions pour risques | 64 | 93 |
| 4. Dettes | 701 | 669 |
| 5. Autres | | |
| Total passif | 3,195 | 3,192 |

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Ces contributions traduisent l'ensemble des soutiens non monétaires apportés à l'association.

Pour permettre d'en apprécier l'importance, une valorisation en est faite sur la base d'un taux horaire.

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 5 890 k€ en 2022, soit une augmentation de 977 k€, +20% par rapport à 2021. Elles se répartissent entre :

- La valorisation du temps consacré par les parrains et marraines à leurs filleuls dans le cadre du parrainage de proximité qui représente en 2022 un montant de 5 474 k€ soit une augmentation de 19% par rapport à 2021 liée au nombre de filleuls accompagnés ;
- La valorisation du bénévolat dont a bénéficié l'association au-delà du temps consacré aux filleuls par leurs marraines et parrains pour un montant de 71 k€ soit une diminution de 36% par rapport à 2021 ; et
- Le mécénat de compétences dont a bénéficié l'association et valorisé à 345 k€ soit une augmentation de 56% par rapport à 2021.

C'est un montant très significatif qui illustre l'importance pour l'association des soutiens non monétaires dont elle bénéficie de la part des parrains, marraines, bénévoles et mécènes de compétences.

CROD SIMPLIFIÉ

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

| PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (K€) | 2022 | | 2021 | |
|---|--------------|---------------------------------|--------------|---------------------------------|
| | TOTAL | Dont générosité du public | TOTAL | Dont générosité du public |
| PRODUITS PAR ORIGINE | | | | |
| 1. Produits liés à la générosité du public | 3,639 | 3,639 | 3,659 | 3,659 |
| 2. Produits non liés à la générosité du public | 384 | | 412 | |
| 3. Subventions et autres concours publics | 1,747 | | 1,413 | |
| 4. Reprises sur provisions et dépréciations | 36 | - | 8 | - |
| 5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs | 1,295 | 735 | 1,079 | 698 |
| TOTAL | 7,100 | 4,374 | 6,571 | 4,357 |
| CHARGES PAR DESTINATION | | | | |
| 1. Missions sociales | 4,710 | 3,065 | 4,295 | 2,962 |
| 2. Frais de recherche de fonds | 733 | 351 | 556 | 239 |
| 3. Frais de fonctionnement | 411 | 234 | 445 | 291 |
| 4. Dotations aux provisions et dépréciations | 27 | - | 30 | 22 |
| 5. Impôts sur les bénéfices | 2 | | 1 | |
| 6. Reports en fonds dédiés de l'exercice | 773 | 723 | 1,115 | 715 |
| TOTAL | 6,655 | 4,374 | 6,443 | 4,229 |
| EXCÉDENT OU DÉFICIT | 445 | 0 | 128 | 128 |

CER SIMPLIFIÉ
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES
AUPRÈS DU PUBLIC

| EMPLOIS PAR DESTINATION (K€) | 2022 | 2021 | RESSOURCES PAR ORIGINE (K€) | 2022 | 2021 |
|---|--------------|--------------|--|--------------|--------------|
| EMPLOIS DE L'EXERCICE | | | RESSOURCES DE L'EXERCICE | | |
| 1. Missions sociales | 3,065 | 2,962 | Ressources liées à la générosité du public | 3,639 | 3,659 |
| Réalisées en France | 66 | 48 | Cotisations sans contrepartie | 80 | 87 |
| Réalisées à l'étranger | 2,999 | 2,915 | Dons, legs et mécénats | 3,551 | 3,564 |
| | | | • Dons manuels | 3,484 | 3,480 |
| 2. Frais de recherche de fonds | 351 | 239 | • Legs, donations et assurances-vie | 67 | 85 |
| Frais d'appel à la générosité du public | 331 | 224 | • Mécénats | 0 | 0 |
| Frais de recherche d'autres ressources | 20 | 14 | Autres ressources liées à la générosité du public | 7 | 7 |
| 3. Frais de fonctionnement | 234 | 291 | | | |
| TOTAL DES EMPLOIS | 3,651 | 3,492 | TOTAL DES RESSOURCES | 3,639 | 3,659 |
| 4. Dotations aux provisions et dépréciations | 0 | 22 | 2. Reprises sur provisions et dépréciations | 0 | 0 |
| 5. Reports en fond dédiés de l'exercice | 723 | 715 | 3. Utilisation des fonds dédiés antérieurs | 735 | 698 |
| 6. Excédent de la générosité du public de l'exercice | 0 | 128 | 4. Déficit de la générosité du public de l'exercice | 0 | 0 |
| TOTAL | 4,374 | 4,357 | TOTAL | 4,374 | 4,357 |

RESSOURCES REPORTÉES liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)

| | 2022 | 2021 |
|-----------------------------|------------|------------|
| En début d'exercice | 481 | 353 |
| (+) Excédent ou (-) déficit | 0 | 128 |
| En fin d'exercice | 481 | 481 |

Pour plus de détail se référer au rapport financier disponible sur le site internet de France Parrainages

CONTACTER L'ASSOCIATION

- **Par courrier** : France Parrainages - 23, place Victor Hugo - 94270 Le Kremlin-Bicêtre
- **Par téléphone** : 01 43 90 63 00
- **Par mail** : siege@france-parrainages.org
- **Site internet** : www.france-parrainages.org



“Un lien qui transforme la vie”

france-parrainages.org

Créée en 1947, France Parrainages est une association humanitaire qui met en place et accompagne des parrainages, en France et dans 15 pays, sous différentes formes adaptées aux besoins d'enfants, d'adolescents et de jeunes qui vivent des situations familiales, éducatives et sociales difficiles. Toutes les informations de ce document sont issues des rapport d'activité et financier de l'année 2022 disponibles sur le site de l'organisation (www.france-parrainages.org) ou obtenus sur simple demande écrite. L'association France Parrainages (antennes et parrainage international) est labellisée «Don en Confiance», organisme de labellisation et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.



Siège : 23, place Victor Hugo • 94270 Le Kremlin-Bicêtre • Tél. : +33 (0)1 43 90 63 00 • Fax : +33 (0)1 43 90 63 07 • siege@france-parrainages.org
Association humanitaire, loi de 1901 - Créée en 1947, habilitée à recevoir des dons et des legs du public